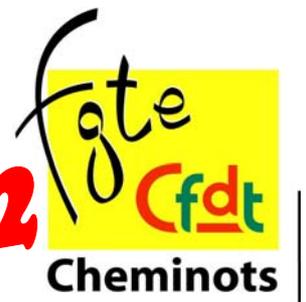




Le 17 avril 2009



# Destination 2012

## La direction contrainte de modifier son projet !

Les élections professionnelles passées, la négociation sur tous les sujets a pu reprendre entre les organisations syndicales et la SNCF.

La direction reconnaît qu'elle doit modifier en profondeur son projet Destination 2012

- ☞ le contexte (la crise économique) le nécessite
- ☞ Les arguments défendus par les organisations syndicales l'y contraignent.

### C'est la pause de « Simplifier et rassembler »

La direction déclare s'engager dans une nouvelle phase, plus concrète.

- ☞ Sortir du dogmatique pour entrer dans le concret.

### Enfin du pragmatique !

**Exemple : la CFDT/FGAAC démontre que la dédicace des Agents de Conduite a montré ses limites.** En effet, des ADC sont inutilisés parce que non-polyvalents alors que des trains sont calés, notamment en périodes de pointe.

- ☞ **La direction reconnaît que la spécialisation poussée à outrance devient contre productive.**

**Autre exemple : la CFDT/FGAAC argumente sur le projet de l'entreprise depuis sa présentation en exigeant le maintien, et même le renforcement, des lignes métier.**

- ☞ **La direction reconnaît la prépondérance des lignes métier dans l'entreprise et la nécessité de passerelles concrètes entre les activités.**

**La CFDT/FGAAC revendique un système de droits opposables, apportant des garanties sur les parcours professionnels de tous les cheminots.**

## Des garanties doivent être apportées, par métier, à tous les cheminots.

A la conduite, **la CFDT/FGAAC revendique une Activité Traction forte, garante :**

- ☞ du parcours professionnel (roulements, accès à maîtrise...) de chaque ADC ;
- ☞ du déroulement de carrière (rémunération, notations, primes,...) de chaque ADC ;
- ☞ du niveau de recrutement, de formation et de sécurité, homogène entre toutes les activités, de chaque ADC.

# La direction doit donner des garanties de rémunération et de parcours professionnels aux cheminots

Pour répondre aux défis d'un monde en constante évolution, la direction ne peut pas se contenter d'invoquer la simple adaptation des agents et des postes de travail .

## C'est de sa responsabilité !

**Pour la CFDT / FGAAC**, chaque cheminot doit bénéficier du **choix de travailler sur le bassin d'emploi** où il est installé avec sa famille. **C'est pourquoi une gestion RH doit être absolument préservée par région.**

↳ La direction accepte de **maintenir en place le Directeur de région** qui pilotera les ressources RH de sa région.

Les activités tentent d'imposer des lignes d'organisation verticales et un parcours professionnel basé essentiellement sur la mobilité contrainte. **La territorialité et le respect du « bassin d'emplois » défendues par la CFDT / FGAAC** constituent des droits opposables simples pour TOUS les cheminots.

↳ Cependant, le rôle du Directeur de Région, avec les responsables d'activités, doit encore être clarifié et renforcé. Qui décide : RH transverse ou l'Activité ?

↳ A quel niveau se feront les arbitrages entre l'économique et le social ?

**Les délégués CFDT / FGAAC** ont à cœur de défendre les droits et les intérêts de chaque cheminot.

**La mise en œuvre de la gestion par activité,  
dogme économique et managérial,  
ne peut se faire au détriment  
du contrat social des cheminots.**

**Avec la CFDT / FGAAC,**

**Renforçons nos lignes métier !**

**Imposons le respect du bassin d'emplois !**

**Avec la conjugaison de ces deux revendications,  
nous construisons nous-mêmes  
nos parcours professionnels !**